



**CENTRE-VAL  
DE LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R24-2022-161

PUBLIÉ LE 9 JUIN 2022

# Sommaire

## **ARS Centre-Val de Loire - Délégation départementale du Loiret /**

R24-2022-06-09-00001 - ARRETE N° 2022-DD45-CTS45-0021?? modifiant la composition du Conseil Territorial de Santé (CTS) du Loiret?? (7 pages)

Page 3

## **Délégation ARS de l'Indre /**

R24-2022-05-31-00001 - Arrêté CODAMUPSTS RAA (6 pages)

Page 11

ARS Centre-Val de Loire - Délégation  
départementale du Loiret

R24-2022-06-09-00001

ARRETE N° 2022-DD45-CTS45-0021  
modifiant la composition du Conseil Territorial  
de Santé (CTS) du Loiret

**AGENCE REGIONALE DE SANTE  
CENTRE-VAL DE LOIRE**  
DELEGATION DEPARTEMENTALE DU LOIRET

ARRETE N° 2022-DD45-CTS45-0021  
modifiant la composition du Conseil Territorial de Santé (CTS) du Loiret

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

**VU** le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9, L. 1434-10 et L. 1434-11 ;

**VU** la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article L. 1434-11 de la section 3 de son article 158 ;

**VU** le décret n° 2016-1024 du 26 Juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

**VU** le décret du 27 mars 2019 portant nomination de Monsieur Laurent HABERT, Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 17 avril 2019 ;

**VU** l'instruction n° SG/Pôle ARS Santé/2021/79 du 7 avril 2021, membres invités en application de l'article 19 de la loi n° 2019-774-du 24 juillet 2019 susvisée portant modification de l'article L1434-10 du code de la santé publique ;

**VU** l'arrêté du 03 août 2016 relatif à la composition du Conseil territorial de santé ;

**VU** l'arrêté n°2022-DD45-CTS45-0008 du 8 février 2022, fixant la composition du Conseil territorial de santé (CTS) du Loiret ;

**VU** l'arrêté n°2022-DD45-CTS45-0016 du 22 mars 2022, modifiant la composition du Conseil territorial de santé (CTS) du Loiret ;

**VU** la décision n°2022-DG-DS45-0001 du 2 février 2022, portant délégation de signature à la directrice départementale du Loiret de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;

**VU** les réponses aux appels à candidature organisés en application des dispositions de l'article R. 1434-33 du décret n° 2016-1024 susvisé ;

**CONSIDERANT** l'article R. 1434-33 du décret n° 2016-1024 du 26 Juillet 2016 qui dispose que « le Conseil territorial de santé est composé de trente-quatre membres au moins et de cinquante membres au plus » (...), répartis au sein de 5 collèges ;

**CONSIDERANT** la désignation, en tant que représentants des organismes de sécurité sociale (4<sup>ème</sup> collège) – CPAM 45, de Monsieur Pascal SIRY (titulaire), en remplacement de Madame Sandrine BATTISTELLA, et de Madame Nathalie PILLET (suppléante) en remplacement de Monsieur Philippe LAMBERT ;

**CONSIDERANT** la désignation de Madame Solène GOCHARD-LEZEBOT (association AIDES), en tant que titulaire représentante des usagers et associations d'usagers du système de santé (2<sup>ème</sup> collège), en remplacement de Monsieur Ednard PYREE (association AIDES), démissionnaire ;

## ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Les dispositions de l'arrêté n°2022-DD45-CTS45-0016 du 22 mars 2022, modifiant la composition du Conseil territorial de santé (CTS) du Loiret sont rapportées.

**ARTICLE 2** : La durée du mandat des membres des Conseils territoriaux de santé est de cinq ans, renouvelable une fois.

**ARTICLE 3** : Le **1<sup>er</sup> collège** est composé de représentants des professionnels et offreurs des services de santé. Il comprend au moins 20 membres et au plus 28 :

### **Au plus 6 représentants des établissements de santé**

#### ➤ **Au plus trois représentants des personnes morales gestionnaires**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Olivier BOYER Directeur Général du Centre Hospitalier Régional d'Orléans	Jean-Yves BOISSON Directeur de l'Etablissement public en santé mentale du Loiret Georges Daumazon Fleury Les Aubrais
Stéphane TULIPANI Directeur Général Pôle Santé Oréliance Saran	Véronique BLY Directrice Clinique du Pont de Gien
Vincent POUMEROL Directeur régional LADAPT Centre-Val de Loire	Dominique de COURCEL Directeur Association Bapterosses Hôpital St Jean de Briare

#### ➤ **Au plus trois présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Docteur Marie-Françoise BARRAULT Présidente de la CME Centre Hospitalier Régional d'Orléans	Docteur Fabrice LAGARDE Président de la CME Centre hospitalier de l'agglomération montargoise - Amilly
Docteur Guillaume LESEIN Médecin coordonnateur responsable ASSAD HAD	Docteur Alexeï VOLGUINE MRP - LADAPT Loiret
Samuel ROUJOU SSR Les Buissonnets – Olivet	<i>En attente de désignation</i>

**Au plus cinq représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux (répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées)**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Pascale NEVEU Directrice générale APLEAT - ACEP	Delphine DELETRAZ Directrice adjointe association ESPACE
Etienne POINSARD Directeur EHPAD Le Relais de la Vallée Sèchebrières	Véronique DUFRESNE Directrice Association Beauce Val Service - Patay
Frédérique VARIN Directrice EHPAD Les Pinelles Saint Denis en Val	Muriel BRUNET Directrice EHPAD Aubinière La Ferté Saint Aubin
Claude LANDRE Administrateur ADPEP 45 - Orléans	Elodie GAILLARD Directrice FAM Anaïs Fleury les Aubrais
Anaïs ROBIN Directrice générale ADAPEI 45	Gilles GIBORY Directeur Pôle ESMS 45 APF France handicap

**Au plus trois représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Christophe BUISSON AIDAPHI	Mélissa TOUTOUT Antenne FRAPS 45
Anne CLERC Directrice Générale – Association Espace Montargis	Matthieu FILIPIAK Directeur Association Addictions France
Farah LHACHEQ Coordinatrice CLS Forêt Orléans-Loire-Sologne	Alix BELLION Coordinatrice CLS Orléans métropole

**Au plus six représentants des professionnels de santé libéraux**

➤ **Au plus trois médecins**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Docteur Radu POPA URPS Médecins	<i>En attente de désignation</i>
<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>

➤ **Au plus trois représentants des autres professionnels de santé**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Morgan COLAS URPS masseurs-kinésithérapeutes	Philippe JAUBERTIE URPS masseurs-kinésithérapeutes
Anne-Laure FLEURET URPS infirmiers libéraux	Stéphanie BROILLIARD URPS infirmiers libéraux
<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>

**Au plus cinq représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale :**

- **Des centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé**
- **Des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires**
- **Des communautés psychiatriques de territoire**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
David BOUAZIZ Directeur général Appui Santé Loiret	Sekoura KEBIR Cheffe de service - DAC 45
Hélyette SALAÜN Centre de santé d'Ingré	Franck DEMAUMONT Centre de santé Chalette sur Loing
<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>

**Au plus un représentant des Etablissements assurant des activités d'Hospitalisation à Domicile**

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Thomas SIBONI Directeur HAD Orléans – Montargis	Sarah LOMBARDIE ASSAD – HAD

**Au plus un représentant de l'ordre des médecins**

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Docteur Philippe LINASSIER Vice-président du CDOM 45	Docteur Christophe TAFANI Président du CDOM 45

**ARTICLE 4 :** Le 2<sup>ème</sup> **collège** est composé de représentants des usagers et associations d'usagers du système de santé. Il comprend au moins 6 membres et au plus 10 :

**Au plus six représentants des usagers des associations agréées**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Jean-Claude BOURQUIN Président UFC Que Choisir	Martine BRODARD UFC Que Choisir
Laurence ESTIOT APF France handicap	Agnès PENOT APF France handicap
Marlène ABOUCAYA UNAFAM Loiret	Jean-Marie AUROUZE UNAFAM Loiret
Danièle DESCLERC-DULAC Déléguée Nationale SOS Hépatites	Jocelyne HURAUULT Association AFM Téléthon
Solène GOCHARD LEZEBOT Association AIDES	<i>En attente de désignation</i>
Gilles GUYOT Familles Rurales et les familles du secteur rural Loiret (FD 45)	Robert BONSERGENT Président - Familles Rurales et les familles du secteur rural Loiret (FD 45)

**Au plus quatre représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Annie SEZNEC APF France handicap	Marc GERBEAUX Sésame Autisme
Michel BOREL Association départementale de Parents et Amis de Personnes Handicapées mentales (ADAPEI 45)	Jean-Marc BOUCHARD Association d'Entraide de Familles d'Handicapés (AEFH)
André JUGAN Union nationale des retraités de la police (UNRP)	Pascal ADAM Union nationale des syndicats autonomes (UNSA)
Marie-Odile PELLE PRINTANIER Union départementale des associations familiales du Loiret (UDAF 45)	Bernadette FOIN Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)

**ARTICLE 5** : Le **3ème collège** est composé de représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements. Il comprend au moins 4 membres et au plus 7 :

**Au plus un conseiller régional**

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Magali SAUTREUIL Présidente Commission Territoires, Agriculture, Alimentation Conseil Régional Centre-Val de Loire	David JACQUET Conseiller régional Conseil Régional Centre-Val de Loire

**Au plus un représentant du conseil départemental**

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Line FLEURY Vice-présidente Conseil départemental du Loiret	Christine TELLIER Conseillère départementale du Canton d'Orléans 2

**Un représentant de la protection maternelle et infantile**

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Jacky GUERINEAU Directeur général adjoint Pôle citoyenneté et cohésion sociale Conseil départemental du Loiret	Brigitte HERCENT-SALANIE Médecin départemental de PMI Conseil départemental du Loiret

**Au plus deux représentants des communautés de communes**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Stéphane CHOUIN Vice-Président – Orléans métropole	Gérard BOUDIER Président – Val de Sully
Catherine de METZ Vice –Présidente Communauté communes Giennes	Martine LEMAITRE CLEMENT Conseiller communautaire Communauté communes Giennes



**Au plus deux représentants des communes désignés par l'association des maires de France**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Gérard LORENTZ Maire de Paucourt	Gérard DUPATY Maire Amilly
Florent MONTILLOT Adjoint au maire d'Orléans	Martine DORCHENE Maire de Ramoulu

**Membres invités en application de l'article 19 de la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 susvisée portant modification de l'article L1434-10 du code de la santé publique :**

Stéphanie RIST Députée 1 <sup>ère</sup> circonscription du Loiret
Caroline JANVIER Députée 2 <sup>ème</sup> circonscription du Loiret
Claude de GANAY Député 3 <sup>ème</sup> circonscription du Loiret
Jean-Pierre DOOR Député 4 <sup>ème</sup> circonscription du Loiret
Marianne DUBOIS Députée 5 <sup>ème</sup> circonscription du Loiret
Richard RAMOS Député 6 <sup>ème</sup> circonscription du Loiret
Jean-Noël CARDOUX Sénateur du Loiret
Hugues SAURY Sénateur du Loiret
Jean-Pierre SUEUR Sénateur du Loiret

**ARTICLE 6** : Le **4ème collège** est composé de représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale. Il comprend au moins 2 membres et au plus 3 :

**Au plus un représentant de l'Etat dans le département**

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Régis CASTRO Sous-Préfet de Montargis	Christophe CAROL Secrétaire Général Adjoint Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

**Au plus deux représentants des organismes de sécurité sociale**

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Pascal SIRY CPAM 45	Nathalie PILLET CPAM 45
Catherine PELLETIER Directrice - CPAM 45	Pierre ALLARD Administrateur MSA Beauce Cœur de Loire

**ARTICLE 7** : Le 5<sup>ème</sup> **collège** est composé de deux personnalités qualifiées :

<b>Titulaires</b>
Didier GINESTE Mutualité Française Centre
Claire BOTTE Présidente de la commission qualité de vie, solidarité, égalité CESER

**ARTICLE 8** : La composition du bureau est définie lors de la séance d'installation du Conseil Territorial de Santé.

**ARTICLE 9** : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- Soit d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,
- Soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Orléans, 22 rue de la Bretonnerie - 45000 ORLEANS.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE 10** : Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire et la Directrice départementale du Loiret sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui fera l'objet d'une insertion au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire, ainsi qu'à celui du département du Loiret.

Fait à Orléans, le 9 juin 2022  
Pour le directeur général de l'Agence régionale  
de santé Centre-Val de Loire  
la directrice départementale du Loiret  
Signé : Catherine FAYET

Délégation ARS de l'Indre

R24-2022-05-31-00001

Arrêté CODAMUPSTS RAA

**PREFECTURE DE L'INDRE**  
**AGENCE REGIONALE DE SANTE**  
**CENTRE-VAL DE LOIRE**  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'INDRE

portant nomination des membres du Comité départemental  
de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins  
et des transports sanitaires

Le Préfet de l'Indre,

**VU** le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 1435-5 et L. 6314-1, et R. 6313-1 et suivants ;

**VU** le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

**VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

**VU** le décret n°2010-809 du 13 juillet 2010 relatif aux modalités d'organisation de la permanence des soins, notamment son article 4 ;

**VU** le décret n°2010-810 du 13 juillet 2010 relatif au comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires ;

**VU** le décret n°2015-626 du 5 juin 2015 renouvelant certaines commissions administratives à caractère consultatif relevant du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes ;

**VU** l'arrêté n°2018-DD36-OSMS-OS-0011 du 4 mai 2018 portant nomination des membres du Comité Départemental de l'Aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires ;

**SUR PROPOSITION** du directeur départemental de l'Indre de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire et du secrétaire général de la préfecture de l'Indre ;

## **ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : sont nommés membres du Comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires du département de l'Indre, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

### **1°- Au titre des représentants des collectivités territoriales**

- **a) Un conseiller départemental désigné par le Conseil départemental :**  
Mme Lydie LACOU
  
- **b) Deux maires désignés par l'association départementale des maires ou, à défaut, élus par le collège des maires du département :**

#### **Association des Maires de l'Indre :**

Titulaire : M. Claude DOUCET, Maire de Valençay

Suppléant : M. François DAUGERON, Maire de Sainte-Sévère

#### **Association des Maires Ruraux :**

Titulaire : M. Roland CAILLAUD, Maire de Pouligny Saint-Pierre

Suppléant : M. Jean-Paul MARTIN, Maire de St Marcel

### **2°- Au titre des partenaires de l'aide médicale urgente**

- **a) Un médecin responsable du SAMU :**  
M. le Docteur Chérif MANSOUR
  
- **Un médecin responsable de structure mobile d'urgence et de réanimation dans le département :**  
Mme le Docteur Lucie MARCHAIS
  
- **b) Un directeur d'établissement public de santé doté de moyens mobiles de secours et de soins d'urgence :**  
M. Sébastien DESFOSSES
  
- **c) Le président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours :**  
M. Marc FLEURET

- d) Le directeur départemental du service d'incendie et de secours :  
M. le Colonel Stéphane CALIMACHE
- e) Le médecin-chef départemental du service d'incendie et de secours :  
M. le Médecin de Classe Exceptionnelle Philippe JUSSIAUX
- f) Un officier de sapeurs-pompiers chargé des opérations :  
M. le Lieutenant-colonel Sébastien BOURDIN

**3°- Au titre des membres nommés sur proposition des organismes qu'ils représentent**

- a) Un médecin représentant le conseil départemental de l'ordre des médecins :  
Titulaire : Dr Sylvaine LE LIBOUX  
Suppléant : Dr Elena PIRAMPEL
- b) Trois représentants de l'union régionale des professionnels de santé représentant les médecins :  
Titulaires :  
Dr Jean-Paul DA SILVA  
Dr Delphine RUBE  
Dr Didier LYON
- c) Un représentant du conseil de la délégation départementale de la Croix Rouge Française :
- d) Deux praticiens hospitaliers sur proposition chacun respectivement des deux organisations les plus représentatives au plan national des médecins exerçant dans les structures des urgences hospitalières :
- e) Un médecin sur proposition de l'organisation la plus représentative au niveau national des médecins exerçant dans les structures de médecine d'urgence des établissements privés de santé :
- f) Un représentant de chacune des associations de permanence des soins lorsqu'elles interviennent dans le dispositif de la permanence des soins au plan départemental :

**Association des effecteurs mobiles de l'Indre (AEMDI) :**

Titulaire : M. le Docteur Benoît LE GARGASSON

**AMERLI :**

Titulaire : M. le Docteur Yves DE TAURIAC

**UM 36 :**

Titulaire : M. le Docteur Mahmoud LARBAOUI

Suppléant : M. le Docteur Pierre-Olivier DUTHU

**AMG ECG 36 :**

Titulaire : M. le Docteur Christophe RUIZ

Suppléant : M. le Docteur Pierre ELLE

- g) Un représentant de l'organisation la plus représentative de l'hospitalisation publique :  
Titulaire : Mme Christelle PIED
  
- h) Un représentant de chacune des deux organisations d'hospitalisation privée les plus représentatives au plan départemental, dont un directeur d'établissement de santé privé assurant des transports sanitaires :  
Titulaire : M. Alain CARRIE
  
- i) Quatre représentants des organisations professionnelles nationales de transports sanitaires les plus représentatives au plan départemental :  
Titulaires :
  - M. Christian MENZATO (CNSA)
  - M. Gilles BRIFFAUT (FNMS)
  - Mme Marie-Rose NEAU (FNMS)Suppléant : M. Christian PHILLIPON (CNSA)
  
- j) Un représentant de l'association départementale de transports sanitaires d'urgence la plus représentative au plan départemental :  
Titulaire : Mme Béatrice METIVIER  
Suppléant : M. Clément VILLARD
  
- k) Un représentant du conseil régional de l'ordre des pharmaciens :  
Titulaire : M. le Docteur Christian BREC
  
- l) Un représentant de l'union régionale des professionnels de santé représentant les pharmaciens d'officine  
Titulaire : Dr Dominique PELLERIN

- m) Un représentant de l'organisation de pharmaciens d'officine la plus représentative au plan national  
Titulaire : Dr Olivier TISSIER
- n) Un représentant du conseil départemental de l'ordre des chirurgiens-dentistes  
Titulaire : Dr Bruno MEYMANDI NEJAD  
Suppléant : Dr Ylber SABRIJA
- o) Un représentant de l'union régionale des professionnels de santé représentant les chirurgiens-dentistes : Pas de proposition

#### **4°- Au titre des associations d'usagers**

##### **Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé :**

Titulaire : Mme Elisabeth LEVET

Suppléant : M. Hubert JOUOT

ARTICLE 2 : à l'exception des représentants des collectivités territoriales, nommés pour la durée de leur mandat électif, les autres membres du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires sont nommés pour une durée de trois ans.

ARTICLE 3 : en l'absence de dispositions législatives relatives à la nécessité de prendre un arrêté de nomination pour les deux sous-comités visés par l'article R. 6313-3 du code de la santé publique, les membres nommés sur le présent arrêté seront, pour certains et conformément à la loi, membres des deux sous-comités pré-cités.

ARTICLE 4 : l'arrêté n°2018-DD36-OSMS-OS-0011 du 04 mai 2018 portant nomination des membres du Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente de la Permanence des Soins et des Transports Sanitaires est abrogé à compter de la date de publication du présent arrêté.

ARTICLE 5 : le présent arrêté pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs ou de sa notification :

- soit d'un recours gracieux auprès de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire,



- soit d'un recours contentieux formé par toute personne ayant intérêt à agir auprès du Tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie – 45057 ORLEANS CEDEX 1.

ARTICLE 6 : Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et à celui du département de l'Indre, et dont copie sera adressée à chacun de ses membres.

Fait à Châteauroux, le 31 mai 2022

Le Préfet de l'Indre  
Signé : Stéphane BREDIN

Pour le Directeur général de l'ARS  
Centre-Val de Loire,  
Le Directeur départemental de l'Indre  
Signé : Dominique HARDY

Arrêté n° 2002-DD36-0008-OSMS-OS